



松  
涛  
館

***Dossier d'inscription 2021 / 2022  
à redonner complet au plus tard  
le 13 octobre 2021***

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de la maman pour les mineurs si différent de l'enfant : .....

Date de naissance : ..... Age : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél fixe : .....

Tél portable : .....

Adresse email : .....

(merci de l'écrire très lisiblement EN MAJUSCULE)

Personne à contacter en cas d'urgence : M / Mme .....

Tél : .....



## Règlement intérieur



Je soussigné(e) M. ou Mme .....  
déclare avoir lu et approuvé le règlement intérieur de l'association Karaté Club de l'Arguenon.

Fait à ..... le .....

Signature du pratiquant

Signature du responsable (pour les mineurs)

## Autorisation parentale

### Pratique du karaté

Je soussigné(e) M. ou Mme .....

Autorise mon fils, ma fille .....

À pratiquer le karaté au sein de l'association Karaté Club de l'Arguenon.

Fait à ..... le .....

Signature

### Droit à l'image

Je soussigné(e) M. ou Mme .....

Autorise le Karaté Club de l'Arguenon à prendre, éventuellement, des photos de mon enfant  
..... à l'entraînement et pendant les compétitions,

Pour les publier sur le site internet du club, articles de presse, affiches...

Fait à ..... le .....

Signature



# **Feuille d'information à conserver**

## **Dossier d'inscription**

La saison 2021 / 2022 débutera :

- le mercredi 15 septembre 2021
- Inscription possible le jour du forum à Pluduno le 4 septembre 2021.

2 séances d'essais gratuites sont proposées au nouveau futur adhérent. Durant ces séances, Le club considère que celui-ci a consulté son médecin et qu'il est apte à la pratique du karaté. Le club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication non déclarée par le pratiquant.

**Au moment de l'inscription, tout adhérent devra OBLIGATOIREMENT  
Remettre aux responsables du club les documents suivants :**

- **fiche d'inscription** dûment complétée et signée
- **certificat médical** d'aptitude à la pratique du karaté (saison 2021 / 2022) **(à la compétition le cas échéant)**, et daté à partir du mois d'août 2021
- **règlement de la cotisation** par chèque (un ou trois) couvrant le montant total de l'inscription remis en une seule fois ; les chèques devront être libellés à l'ordre du Karaté Club de l'Arguenon
- **Nous acceptons :** Chèques loisirs.
- **Réduction de 10 euros pour un deuxième membre de la même famille.**
- Suite à l'arrêt prématuré de la saison précédente dû à la crise sanitaire du Covid 19, les licenciés de la saison 2020/2021 renouvelant leur licence bénéficient d'une réduction par rapport aux tarifs indiqués ci-dessous. Réduction à intégrer directement au règlement de la cotisation, le montant leur sera transmis par mail.
- **demande de licence** (donnée à l'inscription ou à télécharger sur le site ARMORILE)

## **Horaires et tarifs**

***Les cours seront enseignés par Laurent LEFRANÇOIS  
Professeur diplômé d'état 6<sup>ème</sup> Dan FFKARATÉ***

**Enfants :**                    **4 - 6 ans**  
Horaires : Mercredi de 16 h 00 à 17 h 00  
Cotisation : 150 € (compris 37€ de licence)

**Enfants :**                    **7 - 9 ans**  
Horaires : Mercredi 17h00 à 18h00 -Vendredi de 17 h 15 à 18 h 15  
**10-12 ans**  
Horaires : Mercredi 18h00 à 19h00 -Vendredi de 18 h 15 à 19 h 15  
Cotisation : 165 € (compris 37€ de licence)  
**13-18 ans/ Etudiants**  
Horaires : Mercredi 19h00 à 20h30 -Vendredi de 19h30 à 21h  
Cotisation : 195€ (compris 37€ de licence)

**Adultes :**                    Horaires : Mercredi 19h00 à 20h30 -Vendredi de 19 h 30 à 21 h  
Cotisation : 205 € (compris 37€ de licence)

Pour la même cotisation, chaque adhérent pourra s'entraîner dans les 3 clubs de Dinard, Dinan et Créhen où enseigne Laurent LEFRANÇOIS. Pour les horaires de Dinan et de Dinard, connectez-vous au site Internet : [armorile-karate.fr](http://armorile-karate.fr)

Adresse email : [contact@armorile-karate.fr](mailto:contact@armorile-karate.fr)



# Règlement intérieur

## **IMPORTANT**

***Le dossier d'inscription devra être remis, COMPLET, aux responsables du Club au plus tard le 13/10/2021.***

***Pour des raisons d'assurances, les personnes qui ne remettront pas leur dossier complet à cette date se verront refuser l'accès au dojo ; il leur sera donc IMPOSSIBLE de participer aux cours.***

Dès lors que vous vous inscrivez au Karaté club de l'Arguenon, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'association. Le non-respect du règlement autorise le professeur à exclure immédiatement son auteur du dojo.

Article 1 : Les pratiquants (enfants) sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du dojo.

Le cours commence par le salut et finit par le salut. Les enfants sont donc sous l'entière responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires...) et après le salut.

Article 2 : Le Karaté club de l'Arguenon est une école d'arts martiaux. Son bon fonctionnement concerne tout un chacun.

Le karatéka doit respecter son partenaire (qui n'est pas son adversaire). Pour cela, la propreté corporelle et celle de son kimono, la politesse, la prévenance et la non brutalité sont autant d'atouts.

Article 3 : Lorsque l'on entre dans le dojo, on se doit d'adopter une attitude particulière. Des usages sont de rigueur telle que respecter l'étiquette et la tradition des arts martiaux. Chacun se devra d'observer ce qui se fait et s'informer auprès des plus anciens pour connaître toutes les règles afin d'être en harmonie avec les autres. Les élèves les plus avancés sont responsables de la discipline et de l'étiquette, auxquelles il ne sera toléré aucun manquement. Tout pratiquant qui ne respecterait pas les règles et habitudes de son groupe sera immédiatement exclu, sans dommages et intérêts.

Article 4 : L'hygiène corporelle et vestimentaire sera irréprochable. Les ongles seront soigneusement coupés (ongles longs = danger). Il va de soi que chacun veillera à la propreté des lieux et prendra soin du matériel mis à disposition. Toute personne n'ayant pas une hygiène suffisante sera renvoyée aux vestiaires. Lors des entraînements, le port de bagues, piercings, colliers et autres bijoux est interdit.

Article 5 : Toutes les personnes qui s'entraînent doivent être à jour de leur cotisation, licence (devant être soigneusement conservée) et certificat médical. Les cotisations sont payables pour la saison, afin de réserver les cours. En début de saison, il est proposé un forfait. Les cotisations et les licences ne sont en aucun cas remboursables après 7 jours, sauf cas exceptionnel : maladie grave, maternité, hospitalisation, etc. et avec accord préalable des membres de l'association.

Si, pendant une période, vous ne pouvez pas vous entraîner, rien ne vous empêche de venir voir les cours et de continuer à vivre la vie du dojo.

Article 6 : Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, absence du professeur, manifestation sportive, rythme scolaire, etc.) il est possible que durant la saison certains cours soient annulés. Nous nous efforçons de prévenir tous les adhérents dans les meilleurs délais (envoi d'un mail/ affichage sur les portes de la salle de cours). Les débutants peuvent être acceptés en cours de saison.